

**COMITÉ PARITAIRE DES BOUEURS DE LA RÉGION DE MONTRÉAL -
RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE**

ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2022

**COMITÉ PARITAIRE DES BOUEURS DE LA RÉGION DE MONTRÉAL - RÉGIME D'ASSURANCE
COLLECTIVE**

TABLE DES MATIÈRES

31 DÉCEMBRE 2022

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
Résultats et évolution de l'actif net	4
Bilan	5
Flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7



Martin ALARY CPA inc.



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
Comité Paritaire des Boueurs de la Région de Montréal - Régime d'Assurance Collective

Opinion avec réserve

J'ai effectué l'audit des états financiers de l'organisme Comité Paritaire des Boueurs de la Région de Montréal - Régime d'Assurance Collective (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, et les états des résultats et évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de mon rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

De par la structure de l'organisme, les primes perçues et payées ne se prêtent pas à un audit complet, la perception de ces cotisations étant confiée à un tiers organisme. En conséquence, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pouvaient devoir être apportés, à l'actif net et au passif à court terme.

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendant de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquitté des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit avec réserve.

150 de Martigny O
Saint-Jérôme, Qc J7Y 2G1

Téléphone 450-560-4949

Télécopie 450-560-8181

Courriel : martin@alarycpa.com

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

150 de Martigny O
Saint-Jérôme, Qc J7Y 2G1

Téléphone 450-560-4949
Télécopie 450-560-8181
Courriel : martin@alarycpa.com

- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenu d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Martin Alary CPA inc.

Martin Alary, CPA auditeur

Saint-Jérôme, le 13 mars 2023

150 de Martigny O
Saint-Jérôme, Qc J7Y 2G1

Téléphone 450-560-4949

Télécopie 450-560-8181

Courriel : martin@alarycpa.com

**COMITÉ PARITAIRE DES BOUEURS DE LA RÉGION DE MONTRÉAL - RÉGIME
D'ASSURANCE COLLECTIVE**

RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

	2022	2021
Primes perçues	1 010 044 \$	952 713 \$
Frais d'administration		
Frais de gestion	-	10 902
Primes payées	1 111 609	1 023 865
	1 111 609	1 034 767
Insuffisance des produits sur les charges d'exploitation	(101 565)	(82 054)
Autres revenus		
Contributions du preneur	116 127	21 316
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	14 562	(60 738)
Actif net au début	(13 141)	47 597
Actif net à la fin	1 421 \$	(13 141) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**COMITÉ PARITAIRE DES BOUEURS DE LA RÉGION DE MONTRÉAL - RÉGIME
D'ASSURANCE COLLECTIVE**

BILAN

31 DÉCEMBRE 2022

	2022	2021
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	1 421 \$	- \$
Passif		
Passif à court terme		
Découvert bancaire	- \$	13 141 \$
Actif net		
Surplus libre	1 421	(13 141)
	1 421 \$	- \$

Pour le conseil d'administration,

_____, administrateur

_____, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**COMITÉ PARITAIRE DES BOUEURS DE LA RÉGION DE MONTRÉAL - RÉGIME
D'ASSURANCE COLLECTIVE**

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

	2022	2021
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	14 562 \$	(60 738) \$
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement	-	-
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	14 562	(60 738)
(Insuffisance) trésorerie et équivalents de trésorerie au début	(13 141)	47 597
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin	1 421 \$	(13 141) \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et du découvert bancaire.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMITÉ PARITAIRE DES BOUEURS DE LA RÉGION DE MONTRÉAL - RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2022

1. Statuts et nature des activités

L'organisme, constituée en vertu de l'article 16 de la Loi sur les décrets de convention collective (L.R.Q.c. D-2), surveille et assure l'observation du décret sur l'enlèvement des déchets solides et du recyclage dans la région métropolitaine de Montréal. Le régime d'assurance collective fait partie du comité paritaire des boueurs de la région de Montréal.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de l'ICCA et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilisation des produits

Les primes perçues sont comptabilisés selon les modalités prévus dans le décret sur une base d'encaissement.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

3. Opérations entre apparentés

Au cours de l'exercice, l'organisme a reçu une contribution d'un organisme apparenté d'un montant de 116 127 \$ (21 316 \$ en 2021). Cette opération a eu lieu dans le cours normal des activités et est évaluée à la valeur d'échange.

4. Éventualités

L'organisme fait l'objet d'une poursuite relativement à l'assujettissement à l'assurance collective de certains travailleurs concernant le décret sur l'enlèvement des déchets solides de la région de Montréal. Il est actuellement impossible d'évaluer le dénouement du litige et le montant que l'organisme pourrait, le cas échéant, devoir verser.

COMITÉ PARITAIRE DES BOUEURS DE LA RÉGION DE MONTRÉAL
ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2022

COMITÉ PARITAIRE DES BOUEURS DE LA RÉGION DE MONTRÉAL

TABLE DES MATIÈRES

31 DÉCEMBRE 2022

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 14
Renseignements complémentaires	15 - 16



Martin ALARY CPA inc.



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
Comité Paritaire des Boueurs de la Région de Montréal

Opinion avec réserve

J'ai effectué l'audit des états financiers de l'organisme Comité Paritaire des Boueurs de la Région de Montréal (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de mon rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

De par la structure de l'organisme, les revenus de cotisations ne se prêtent pas à un audit complet, la perception de ces cotisations étant confiée à des tiers membres. En conséquence, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pouvaient devoir être apportés, à l'actif net et à l'actif à court terme.

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendant de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquitté des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit avec réserve.

150 de Martigny O
Saint-Jérôme, Qc J7Y 2G1

Téléphone 450-560-4949

Télocopie 450-560-8181

Courriel : martin@alarycpa.com

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

150 de Martigny O
Saint-Jérôme, Qc J7Y 2G1

Téléphone 450-560-4949

Télécopie 450-560-8181

Courriel : martin@alarycpa.com

- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenu d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Martin Alary CPA inc.

Martin Alary, CPA auditeur

Saint-Jérôme, le 13 mars 2023

150 de Martigny O
Saint-Jérôme, Qc J7Y 2G1

Téléphone 450-560-4949

Télécopie 450-560-8181

Courriel : martin@alarycpa.com

COMITÉ PARITAIRE DES BOUEURS DE LA RÉGION DE MONTRÉAL
RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

	2022	2021
Revenus		
Cotisations patronales et ouvrières	1 008 426 \$	918 582 \$
Amendes et pénalités	31 988	18 681
	1 040 414	937 263
Frais d'administration du décret (inspections) (annexe A)	217 053	153 800
Bénéfice brut	823 361	783 463
Charges		
Frais d'administration générale (annexe B)	705 715	588 800
Frais des membres du comité (annexe C)	32 250	30 459
	737 965	619 259
Excédent des produits sur les charges d'exploitation	85 396	164 204
Autres produits et dépenses (annexe D)	(185 169)	38 496
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(99 773) \$	202 700 \$

Les notes complémentaires et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMITÉ PARITAIRE DES BOUEURS DE LA RÉGION DE MONTRÉAL
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

	Réservé - Indemnités de départ (note 6)	Non affecté	2022 Total	2021 Total
Solde au début	197 463 \$	2 058 740 \$	2 256 203 \$	2 053 503 \$
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	-	(99 773)	(99 773)	202 700
Réserve indemnités de départ	10 421	(10 421)	-	-
Solde à la fin	207 884 \$	1 948 546 \$	2 156 430 \$	2 256 203 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMITÉ PARITAIRE DES BOUEURS DE LA RÉGION DE MONTRÉAL

BILAN

31 DÉCEMBRE 2022

	2022	2021
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	121 289 \$	114 779 \$
Intérêts à recevoir	10 014	6 831
Frais payés d'avance	7 320	17 336
	138 623	138 946
Placements (note 3)	2 088 015	2 157 737
Immobilisations corporelles (note 4)	5 946	6 792
	2 232 584 \$	2 303 475 \$
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 5)	76 154 \$	47 272 \$
Actif net		
Réservé - Indemnités de départ	207 884	197 463
Non affecté	1 948 546	2 058 740
	2 156 430	2 256 203
	2 232 584 \$	2 303 475 \$

Pour le conseil d'administration,

_____, administrateur

_____, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMITÉ PARITAIRE DES BOUEURS DE LA RÉGION DE MONTRÉAL
FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

	2022	2021
Activités de fonctionnement		
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(99 773) \$	202 700 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 776	1 492
Gain latent sur disposition de placement	113 959	(9 916)
(Gain) perte sur disposition de placements	(425)	(285)
	15 537	193 991
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Intérêts à recevoir	(3 183)	514
Frais payés d'avance	10 016	(12 789)
Créditeurs	28 882	31 394
	51 252	213 110
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(313 812)	(528 081)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(930)	(3 282)
Produit de la cession de placements	270 000	257 261
	(44 742)	(274 102)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	6 510	(60 992)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	114 779	175 771
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	121 289 \$	114 779 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMITÉ PARITAIRE DES BOUEURS DE LA RÉGION DE MONTRÉAL
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 DÉCEMBRE 2022

1. Statuts et nature des activités

L'organisme, constituée en vertu de l'article 16 de la Loi sur les décrets de convention collective (L.R.Q.c. D-2), surveille et assure l'observation du décret sur l'enlèvement des déchets solides et du recyclage dans la région métropolitaine de Montréal.

2. Principales méthodes comptables

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptabilisation des produits

Produits des cotisations

Les primes perçues ainsi que les amendes sont comptabilisés selon les modalités prévus dans le décret et sont constatés sur une base d'encaissement.

Produits d'honoraires de gestion

Les honoraires de gestion sont comptabilisés sur une base d'encaissement.

Produits de placements

Les produits de placement sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis selon la méthode de l'amortissement dégressif et aux taux indiqués ci-dessous :

	Taux
Équipements	20 %
Matériel informatique	30 %

2. Principales méthodes comptables (suite)

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des dépôts à terme, des comptes clients et autres créances, à l'exception des comptes clients d'une société sous contrôle commun, et des effets à recevoir.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des actions de sociétés cotées en bourse.

Un passif financier émis par l'organisme dans des conditions de pleine concurrence qui est indexé sur un indicateur de sa performance financière ou sur la variation de la valeur de ses capitaux propres est réévalué au plus élevé de son coût après amortissement ou de la somme qui serait payable à la date de clôture selon le supplément résultant de l'indexation. Un tel passif contracté entre apparentés est réévalué au plus élevé de son coût ou de la somme qui serait payable à la date de clôture si l'on calculait à cette date le supplément résultant de l'indexation. Le montant de l'ajustement relatif au supplément est comptabilisé aux résultats et présenté comme une composante distincte de la charge d'intérêts.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

COMITÉ PARITAIRE DES BOUEURS DE LA RÉGION DE MONTRÉAL
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 DÉCEMBRE 2022

3. Placements

	2022	2021
Dépôts à terme et obligations à la valeur boursière de 0,75% à 4,6%, échéant de mai 2023 à septembre 2027.	1 694 339 \$	1 691 104 \$
Actions de sociétés publiques à la valeur boursière	175 792	259 170
Dépôt à terme réservés aux indemnités de départ des employés: dépôts à terme et obligations à la valeur boursière de 0,75% à 4,6%, échéant de mai 2023 à septembre 2027.	207 884	197 463
Dépôt à terme en garantie de paiement de la carte de crédit à la valeur boursière portant intérêt au taux de 2%, échéant en septembre 2023.	10 000	10 000
	2 088 015 \$	2 157 737 \$

4. Immobilisations corporelles

	2022			2021
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipements	69 446 \$	66 244 \$	3 202 \$	4 002 \$
Matériel informatique	4 212	1 468	2 744	2 790
	73 658 \$	67 712 \$	5 946 \$	6 792 \$

COMITÉ PARITAIRE DES BOUEURS DE LA RÉGION DE MONTRÉAL
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 DÉCEMBRE 2022

5. Crédoeurs

	2022	2021
Fournisseurs	8 641 \$	8 418 \$
Réclamation à payer	3 721	5 945
Frais courus	32 305	15 261
Déductions à la source	31 487	17 648
	76 154 \$	47 272 \$

Les sommes à remettre à l'état totalisent 31 487 \$ (17 648 \$ en 2021)

6. Fonds grevés d'affectations d'origine interne

Au cours de l'exercice, l'organisme a transféré un montant de 10 421\$ (10 260\$ - 2021) à la réserve - indemnités de départ de l'actif net non affecté afin de couvrir les futurs indemnités de départ à la retraite des employés de l'organisme.

L'organisme ne peut utiliser ces montants grevé d'une affectation d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

COMITÉ PARITAIRE DES BOUEURS DE LA RÉGION DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2022

7. Instruments financiers

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 décembre 2022 sont détaillés ci-après.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'organisme l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises.

L'organisme possède un placement en monnaies étrangères. Par conséquent, certains éléments d'actifs sont exposés aux fluctuations des devises. Au 31 décembre 2021, le placement libellé en monnaies étrangères et convertis en dollars canadiens, est le suivant :

2022		2021	
Dollars américains \$ US	Dollars canadiens \$	Dollars américains \$ US	Dollars canadiens \$
17 387	23 537	22 396	28 349

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

COMITÉ PARITAIRE DES BOUEURS DE LA RÉGION DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2022

7. Instruments financiers (suite)

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'organisme est principalement exposé au risque de prix autre en raison des placements dans des actions cotées en bourse dont la valeur fluctue en fonction de la cote boursière.

8. Éventualités

L'organisme fait l'objet d'une poursuite relativement à l'assujettissement de certains travailleurs concernant le décret sur l'enlèvement des déchets solides de la région de Montréal. Il est actuellement impossible d'évaluer le dénouement du litige et le montant que l'organisme pourrait, le cas échéant, devoir verser.

9. Opérations entre apparentés

Au cours de l'exercice, l'organisme a contribué un montant de 116 127 \$ (21 316 \$ en 2021) au compte du régime d'assurance collective des membres. Cette opération a eu lieu dans le cours normal des activités et est évaluée à la valeur d'échange.

10. Engagements

L'engagement pris par l'organisme en vertu d'un bail concernant la location de ses locaux totalise 38 148 \$ et les versements au cours du prochain exercice sont les suivants :

2023	38 148 \$
------	-----------

COMITÉ PARITAIRE DES BOUEURS DE LA RÉGION DE MONTRÉAL
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

	2022	2021
Annexe A - Frais d'administration du décret (inspections)		
Frais d'administration du décret (inspections)	201 825 \$	143 077 \$
Frais de déplacements	15 228	10 723
	217 053	153 800
	217 053 \$	153 800 \$

Annexe B - Frais d'administration générale

Salaires et avantages sociaux - administration	353 323 \$	330 798 \$
Assurances	8 836	7 970
Fournitures de bureau et papeterie	35 964	16 615
Honoraires	219 916	144 511
Loyer	46 983	46 061
Formation	-	1 667
Déplacements	20 829	18 477
Frais bancaires	2 184	2 205
Télécommunications	7 636	7 238
Dépenses générales	2 925	2 294
Publicité et promotion	2 266	6 067
Location d'équipement	859	859
Entretien et réparations	2 218	2 546
Amortissement des immobilisations corporelles	1 776	1 492
	705 715 \$	588 800 \$

Annexe C - Frais des membres du comité

Allocations de présences et charges sociales	32 250 \$	30 459 \$
--	-----------	-----------

COMITÉ PARITAIRE DES BOUEURS DE LA RÉGION DE MONTRÉAL
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

	2022	2021
Annexe D - Autres produits et dépenses		
Contribution au régime d'assurance collectif des membres	(116 127) \$	(21 316) \$
Gain (perte) sur placements	425	285
Revenus de dividendes	5 425	4 856
Revenus de gestion	-	10 902
Revenus d'intérêts	39 067	33 853
(Perte) gain sur variation de valeur des placements	(113 959)	9 916
	(185 169) \$	38 496 \$